



MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES « SECOURS SUR PISTES »

Le Maire de la Commune de Vaujany,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15/11/66 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leur établissements publics locaux ;

Vu la délibération en date du 07/03/1992 autorisant la création d'une régie pour l'encaissement des recettes liées aux secours sur pistes ;

Vu la délibération du 15/11/13 autorisant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds commun aux régies de recettes secours sur pistes des communes de Vaujany et d'Oz en Oisans ;

Vu la nécessité de modifier les arrêtés 2013-61-R et 2013-73-R ;

Vu l'avis conforme du comptable en date du 25 février 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000.00 € (DIX MILLE EUROS).

Le régisseur est assujéti à un cautionnement d'un montant de 1 220.00 € (MILLE DEUX CENT VINGT EUROS).

Les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 2 – Le Maire de la Commune et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Vaujany, le 25 février 2020

Le Maire,

Yves GENEVOIS



Transmis en Préfecture le : 25/02/20

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : VERNEY Sophie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_11_R
Date de la décision:	2020-02-25 00:00:00+01
Objet:	Modification de la régie de recettes "Secours sur pistes"
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213805278-20200225-2020_11_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213805278-20200225-2020_11_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	923
nom de original:		
2020-11-R.pdf	application/pdf	245471
nom de métier:		
99_AR-038-213805278-20200225-2020_11_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	245471

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2020 à 11h27min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2020 à 11h27min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2020 à 11h27min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2020 à 11h28min06s	Reçu par le MI le 2020-02-25